

LES PREALABLES A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES COMPTES DE LA NATION, NOTIONS ET TECHNIQUES A MAITRISER.

Ouehchia HAMOUCHE, doctorante/ enseignante –MAA-, à l'Ecole Supérieure de Commerce Koléa –ESC Koléa-

Résumé

Les exigences actuelles en matière d'informations environnementales pour construire des politiques environnementales pertinentes rendent les instruments classiques, telle que la comptabilité nationale, dépassés. La nécessité d'ajuster et de compléter cette comptabilité devient de plus en plus accrue. Cette action donne naissance à une comptabilité nationale de l'environnement, qui constitue un système d'information statistique intégrant l'économie et l'environnement et agissant en utilisant des comptes satellites de l'environnement. Ce présent article vise à mettre en évidence un certain nombre de concepts à maîtriser au préalable pour assurer la bonne mise en place de ce système de comptes satellites au niveau des comptes de la nation.

Mots clés: Comptabilité nationale de l'environnement, Compte satellite de l'environnement, Durabilité faible/forte, Gouvernance environnementale et Méthodes d'évaluation de l'environnement.

Abstract

The current requirements for environmental information to build relevant environmental policies make conventional instruments such as national accounting outdated. The need to adjust and supplement this accounting is becoming more and more important. This action gives rise to a national environmental accounting, which constitutes a statistical information system integrating the economy and the environment and acting through the use of satellite environmental accounts. This article aims to highlight a certain number of concepts to be mastered beforehand to ensure the proper implementation of this system of satellite accounts at the level of the accounts of the nation.

Key words: National environmental accounting, Environmental satellite account, Low / strong sustainability, Environmental governance and Environmental assessment methods.

Introduction

Le besoin d'informations, au sujet des effets de notre gestion économique sur l'environnement, a grandi ces dernières années. Depuis que la commission mondiale de l'environnement et du développement a reconnu, en 1987, la nécessité d'un développement durable et respectueux de l'environnement, prenant en compte les nécessités du développement et la volonté de protéger l'environnement, la mesure des agrégats macroéconomiques à travers la comptabilité nationale classique ne répond plus à ces exigences. En lui reprochant: de ne comptabiliser que partiellement la contribution de l'environnement à l'activité économique, de négliger dans une large mesure l'impact de

l'activité économique sur l'environnement et de traiter de manière hétérogène les dépenses de gestion et de protection de l'environnement (Faucheux, Froger, 1996). Celle-ci doit subir des transformations pour répondre aux besoins actuels en termes d'informations. Le souhait de disposer, donc, d'instruments statistiques capables d'assurer la surveillance et l'évaluation de l'intégration de l'économie et de l'environnement est exprimé. Ce dernier ambitionne la mise en place d'un instrument visant l'amélioration des bases de données statistiques/écologiques et contribuant, de ce fait, à quantifier les politiques acceptables. Cet instrument nommé: comptabilité nationale de l'environnement prend la forme d'un système de comptabilité intégrant l'environnement et l'économie visant à transformer la comptabilité nationale classique en une comptabilité de la richesse, mettant en avant le concept du capital étendu englobant les actifs environnementaux, soit le capital naturel (Aglietta, 2011). De nombreux pays et institutions internationales travaillent pour l'amélioration des informations communiquées par la comptabilité nationale afin de mieux rendre compte de la consommation du capital naturel. On retrouve les efforts des bureaux statistiques: français, allemand, norvégien, néerlandais, ... et celui des Nations Unies (à travers le système satellite de comptabilité intégrée de l'environnement et de l'économie –SEEA-).

Cette comptabilité nationale de l'environnement agit en considérant l'environnement – comme tout autre domaine de préoccupation sociale- qui doit faire l'objet d'une présentation propre. D'où l'idée de construire des comptes nationaux et un système de comptes satellites de l'environnement (Grosclaude, 1996). Ce dernier contient des données non monétaires sur les flux et les existences. Il représente également des tableaux relatifs aux flux de dépenses ainsi que sur le financement et la consommation de biens et de services environnementaux (Sherp, 1996).

Le présent papier ambitionne de répondre à la question: Quels sont les éléments nécessaires à la mise en place d'une comptabilité de l'environnement au niveau des comptes de la nation?, c'est-à-dire qu'il vise à mettre en exergue les notions et les techniques à maîtriser, au préalable, pour mettre en place ce genre de comptabilité.

Afin d'assurer la bonne mise en place des comptes satellites de l'environnement et en plus de maîtriser un certain nombre de concepts et de techniques exposés ci-dessous (développement durable, durabilité faible, durabilité forte, économie de l'environnement, ...), les émetteurs et les metteurs en place de ces comptes doivent maîtriser d'autres points d'ordre organisationnel, managérial, juridique, humain, ... et se fixer pour objectif: la création d'un cadre cohérent pour le reporting (du niveau micro au niveau macro) et la présentation de données fondamentales sur l'environnement, une évaluation économique des politiques de l'environnement et de leurs effets, l'utilisation d'une modélisation macroéconomique et la procuration d'un instrument de mesure amélioré du revenu et de la croissance (Sherp, 1996).

La mise en place de ces comptes est conditionnée par la maîtrise et la compréhension des notions dans un premier point, c'est la clé de succès avant tout autre aspect (managérial, organisationnel, ...). Ne pas connaître les concepts et ne pas avoir les mêmes définitions conduit à des visions diverses et de ce fait à la mise en place d'un instrument non performant. Il se trouve qu'au niveau d'un même concept, il existe des visions différentes comme c'est le cas par exemple pour la notion de développement durable. Ne pas choisir la même vision entre durabilité forte et faible peut conduire à une approche de protection de l'environnement et à un instrument de pilotage différents.

1. Concept de « Développement durable »

Deux notions seront présentées dans cette première partie, à savoir: le développement durable et les types de durabilité.

1.1. Définition de la notion de « Développement durable »

La notion de Développement durable a soulevé pas mal de réflexions et de questionnements et a connu bien des définitions.

La première piste de réflexion relie le développement durable à la croissance et s'exprime sur les résultats de cette liaison (Balthazard, 2006): Le développement durable est souvent entendu en termes de croissance, celle-ci étant considérée comme antagoniste avec la durabilité, impliquerait une importante consommation des ressources et la production de polluants. Ainsi, le mot durable piège la notion même de développement durable.

La seconde vise à connaître si le développement durable en plus de constituer une finalité, il représente un processus. Effectivement, la réponse est oui. L'abolition de l'esclavage, la démocratie, ... par exemple, qui ont constitué des changements radicaux connus par les générations précédentes n'ont pu se concrétiser que grâce à un processus permanent consistant à traduire de grandes idées en pratique (impliquant des expérimentations, des échecs, des erreurs, ...). Ceci est appuyé par une expression du rapport Brundtland : « le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution » (Bayley, Strange, 2008).

Selon la définition de la notion de développement durable, provenant du même rapport, qui est la plus citée et reprise dans les divers discours et publications sur ce sujet: « deux concepts sont inhérents à cette notion, le concept de besoin et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (Jounot, 2010).

Suivant cette définition le développement durable associe trois sphères: efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. La sphère économique recherche pour chaque action (produire, vendre, acheter, se déplacer, ...) les pratiques et les produits apportant un bon rapport qualité/Prix, une création de richesse et une amélioration des conditions de vie matérielles. La sphère sociale s'exprime lorsqu'on veille à adopter des pratiques propices au développement de l'emploi et respectueuses de l'intégrité et de la culture des personnes. Et enfin sur le plan environnemental, le choix des actions doit se faire sur la base des pratiques, des produits et des processus favorables au respect de la planète.

D'autres auteurs pensent que le nombre de piliers arrêtés à trois par l'approche précédente n'est pas suffisant pour assurer un développement durable. BALTHAZARD.B suggère d'intégrer la culture comme quatrième pilier, car elle représente une dynamique d'échange, permettant à chacun de construire son rapport aux autres, et d'épanouissement ne pouvant être envisageable sans une protection active, constructive et créative de la spécificité culturelle de chaque pays, de chaque région et de chaque collectivité. Selon cette approche, le développement durable serait un projet d'épanouissement humain plutôt que de croissance compétitive. Peut être même plus, un état d'esprit qui pourrait influencer les décideurs politiques dans le bon sens, en mettant en œuvre la participation des citoyens capables eux-

mêmes de lutter contre les intérêts particuliers douteux de certains opportunistes, sous couvert de démocratie et d'intérêt général.

Une autre approche du développement durable, reposant sur six piliers, a fait l'objet de plusieurs écrits notamment par Yves SANQUER (Responsable RSE –Responsabilité Sociétale des Entreprises- au Crédit Mutuel). Ce dernier stipule que le changement doit parvenir du citoyen qui, à son niveau, doit être socialement responsable. En s'impliquant en tant que personne, parent, salarié, bénévole, entrepreneur, électeur, consommateur, il est le principal acteur des changements à venir sans en avoir pleinement conscience. Conscience que le changement se pense d'abord localement, sous réserve de participer à la gouvernance de son espace de vie et de porter son action individuelle dans un « *agir collectif* » (Ecolo info, 2016). Ceci rajoute donc à l'approche traditionnelle du développement durable, trois autres piliers qui sont: le citoyen, le territoire et la gouvernance, le tout sous une logique de « Réflexion locale et d'action globale ».

Les réflexions développées, précédemment, exposent la diversité des dimensions qui pourraient être associées au « développement durable » ainsi que la complexité de leur articulation. À travers cette diversité, on peut dégager quelques traits communs, qui constitueront les caractéristiques du développement durable (Lasida, 2009), à savoir:

- Le développement durable met en avant la capacité créative de l'humain sur sa capacité acquisitive. Plutôt que d'assurer à toute personne l'accès aux biens nécessaires pour vivre, il s'agit de lui assurer sa participation dans la définition d'un projet de vie pour tous.
- Il remet en valeur les dimensions qualitatives de la vie: la dimension esthétique, le bien-être, le bonheur... C'est la qualité de présence plutôt que la quantité de biens qui donne de la valeur à la vie.
- Il ne peut pas être conçu de manière isolée pour une localité ou un pays: plus que jamais il exige une action collective et concertée. L'objectif est de construire, malgré et à travers les inégalités économiques entre les pays, une coopération transfrontalière et interrégionale ainsi qu'un dialogue interdisciplinaire.

Afin d'atteindre ses objectifs, faire fonctionner ses piliers (trois, quatre ou six) dans le même sens que ses objectifs, le développement durable s'est vu doter d'un certain nombre de principes, qui vont illustrer les valeurs à partager par les nations s'engageant sur sa voie, par la déclaration de Rio en 1992. Ceux-là sont au nombre de vingt sept (Jounot, 2004), on peut citer à titre d'exemple: principe de santé et de qualité de vie, de responsabilité, de solidarité, de protection de l'environnement, de précaution, du pollueur/payeur, du droit à l'information, Ces principes sont exercés par divers acteurs internationaux, régionaux ou locaux, qu'ils soient privés, publics ou associatifs, travaillant sous une démarche partenariale nécessitant la mobilisation et l'engagement de tous (Libaert, Guerin, 2008).

1.2. Type de durabilité

Afin d'assurer un développement durable, il faut exercer des activités économiques qui soient respectueuses de l'environnement et de l'être humain. Celles-ci sont conditionnées par l'existence d'un stock de ressources, appelé capital, dans lequel il est possible de puiser. Ce stock de capital, qui varie au cours du temps, qualifié de total comporte un capital naturel et des capitaux résultants de l'activité humaine (Beaumais, 2005).

Le capital naturel joue deux rôles: le rôle de source où il regroupe tous les stocks de ressources présents naturellement dans l'environnement et susceptibles de prendre de la valeur par leur utilisation par les entreprises pour produire, ou par les individus pour consommer. Et le rôle de puits en absorbant les différents types de pollutions.

De l'activité humaine résulte cinq types de capitaux: un capital financier incluant toutes formes d'actif pour lesquelles existe une contrepartie en passif (monnaie, dépôt bancaire, titre, fonds de pension, etc.). Un Capital humain correspondant à la masse de connaissance et d'expériences accumulées au niveau de chaque individu pour des fins de production, et qui dépendent de la formation reçue, de la profession exercée ainsi que des compétences spécifiques requises. Un Capital social relevant non pas de l'individu, mais de la société dans son ensemble, de sa culture et des relations qui se tissent entre ses membres. Un capital institutionnel représentant l'ensemble des contraintes que les hommes ont volontairement mis en place afin d'organiser leurs relations, réduire l'incertitude et rendre les comportements des uns et des autres plus prévisibles, elles font figure de «règles de jeu». Et enfin, un Capital physique (ou manufacturé) représenté par l'ensemble des biens et services manufacturés qui peuvent être utilisés ou stockés et mis à la disposition de la collectivité pour produire des biens et services satisfaisant les besoins et améliorant le bien-être.

La combinaison entre ces différents types de capitaux autorise la production de biens et de services sous deux combinaisons possibles. Celle de la durabilité faible et celle de la durabilité forte.

Les partisans de la durabilité faible considèrent que les possibilités de substitution entre les différentes formes de capitaux sont importantes (car les capitaux sont tous considérés comme des moyens de production que l'on peut remplacer l'un par l'autre), et que la durabilité sur le long terme requiert la non décroissance du stock de capital total (D'humieres, 2005). Le développement sera donc durable, selon cette vision, si une génération est capable de transmettre à la génération suivante un stock de capital au moins égal permettant d'apporter au moins autant de bien-être à la population. Le progrès technique peut permettre à l'Homme de diminuer son besoin de capital naturel en fournissant un ensemble de "techniques de remplacement".

Cette approche de durabilité faible soulève un certain nombre de difficultés (D'humieres, 2005): Le capital naturel remplit certaines fonctions vitales non substituables par le capital manufacturé en l'état actuel de la technologie, ses composantes peuvent subir des atteintes irréversibles affectant la capacité à produire du capital manufacturé, il faut donc introduire le principe de précaution dans l'exploitation du capital naturel et enfin les valeurs de ses composantes ne sont pas complètement évaluables.

Selon l'hypothèse de la durabilité forte, les différents types de capitaux ne sont pas substituables, mais complémentaires. On ne peut donc en remplacer un par un autre. En conséquence, les générations présentes ne doivent pas amoindrir les stocks de capitaux, quels qu'ils soient. Il faut notamment léguer aux générations futures un stock de capital naturel qui ne soit pas inférieur au stock présent. La durabilité est alors appréhendée comme la non-décroissance du capital naturel. Cette définition de la durabilité aboutit à préconiser une limitation de l'extension du capital "productif", car on ne peut augmenter son stock sans détruire des ressources naturelles. Deux idées se cachent derrière cette conception de durabilité (Sikod & al, 2013): Une idée conversationniste où les préoccupations sociales et économiques peuvent être reléguées au second plan, au nom de la préservation des ressources

naturelles existantes. Et une idée visant le maintien d'un capital naturel critique en introduisant des normes ou des règles d'usage pour chaque ressource, tels que l'instauration: d'un rythme d'utilisation des ressources naturelles renouvelables qui ne doit pas excéder celui de leur régénération, d'un rythme d'épuisement des ressources non renouvelables, celui d'un développement de substituts, de production de déchets, de résorption de l'environnement,

2. Apports d'une « Economie de l'environnement »

L'économie de l'environnement élargit le cadre d'analyse en intégrant les effets externes au marché (il s'agit de supporter un coût social) et ce en mobilisant les concepts de bien public, de droit de propriété, de ressources naturelles, d'externalités et d'internalisation (Simonneaux, 2007) à travers des mesures de gouvernance environnementale.

2.1. Gouvernance environnementale et instruments de politiques environnementales

La gouvernance environnementale peut se définir comme l'ensemble des mécanismes de régulation d'un système économique, social et environnemental en vue d'assurer des objectifs communs. Elle correspond à un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels (Froger, 2006). Elle est exercée par des institutions officielles et des régimes dotés de pouvoirs exécutoires adoptant: une analyse stratégique multi-acteurs (partenariat privé/public), une subsidiarité active permettant d'articuler entre les divers niveaux (du local au mondial à travers des relations horizontales), une prise de décision dans un contexte d'information et de connaissance imparfaite, une évaluation à travers un certains nombres d'indicateurs, ... (Brodhag, Hussein, 2000).

L'ensemble des tournures que peuvent prendre ces mécanismes de la gouvernance environnementale se traduisent sous formes de politiques environnementales employant un ensemble d'instruments pour atteindre les objectifs fixés.

Une politique environnementale peut être définie comme un enchaînement de décisions et d'activités prises par des acteurs publics, à différents niveaux de concrétisation, en vue de résoudre de manière ciblée un problème défini politiquement comme collectif. Elle est conçue, sur la base d'indicateurs d'alerte pour les problèmes environnementaux, pour prévenir ou corriger le comportement de groupes sociaux à l'origine des situations estimées non durables sur le plan environnemental (Aznar & al, 2006). Ces groupes cibles sont, donc, visés par des instruments qui vont tenter de les convaincre ou de les contraindre à l'évolution et au changement de leurs comportements. Ainsi, on peut distinguer entre des mesures qui incitent les agents économiques à trouver d'eux-mêmes des solutions pour améliorer l'environnement (appelées stratégies *pull*) et celles qui pénalisent et limitent leurs actions en leur donnant moins de flexibilité dans leurs actes (appelées stratégies *push*), donnant, en conséquence, naissance à quatre (04) catégories d'instruments: économiques, informationnels, réglementaires et volontaires (Alaux, 2012).

Les instruments économiques sont des mesures institutionnelles visant à modifier l'environnement économique du pollueur via des signaux "prix" pour l'inciter à l'adoption volontaire de comportements moins polluants et d'internaliser, de ce fait, leurs externalités. Ces systèmes d'incitation économique peuvent être classés en cinq catégories: un système de taxes, de subventions, de consignes, de marchés de droits à polluer et de règles juridiques de responsabilité (Delache, Gastaldo, 1992).

Les outils informationnels sont définis comme étant des mesures institutionnelles visant à modifier l'environnement informationnel du pollueur, via des signaux informationnels afin de l'inciter à l'adoption volontaire de comportements moins polluants. Ces informations peuvent provenir: des écolabels, des éco-audits ou de campagnes de sensibilisation dans les programmes d'éducation (Delache, Gastaldo, 1992).

Les dispositifs réglementaires, instaurés par un agent particulier garant de l'intérêt général, sont des mesures institutionnelles visant à contraindre le comportement des pollueurs sous peine de sanctions administratives ou judiciaires. Ces mesures peuvent prendre les formes suivantes: normes d'émissions, normes techniques et procédures d'autorisation administrative d'exploitation.

Les mécanismes volontaires sont des codes de conduite ou d'autres mesures adoptées par les entreprises, sans qu'elles y soient tenues par la loi. Ils sont appuyés non seulement par l'industrie, mais aussi par des gouvernements qui, souvent en manque de fonds, jugent qu'il est plus efficace et moins coûteux d'associer réglementation officielle et autodiscipline que de recourir à l'approche réglementaire pure et dure. Ces instruments volontaires peuvent prendre deux principales formes qui sont: des normes sous lesquelles les entreprises décident de se certifier et des dispositifs contractuels qui les lient à une autorité publique (Froger, 2006).

2.2. Evaluation économique de l'environnement

L'économie de l'environnement vise à donner une évaluation du capital naturel, à travers différentes méthodes, afin de prendre des décisions saines. La valeur économique donnée à un bien marchand est produite par le jeu de l'offre et de la demande. Or, les biens non marchands, dont font partie les biens environnementaux ne s'échangent sur aucun marché ce qui conduit à les faire apparaître comme gratuits et courant (Bontems, Rotillon, 2008). En leur donnant, par exemple, une valeur monétaire (concept du pollueur payeur), on permet indirectement de payer pour pouvoir le dégrader. Comme l'un n'empêche pas l'autre, le fait aussi de ne pas donner de prix permet toutes les dégradations. C'est pour remédier à cela que les économistes ont doté l'environnement d'une valeur monétaire (Kah, 2003).

La valeur économique attribuée à un actif environnemental est la somme de différents types de valeur. Ces types de valeurs sont, d'une part, les valeurs d'usage personnel et, d'autre part, les valeurs non liées à un usage personnel (de non-usage ou de préservation) que certains économistes regroupent en trois concepts: la valeur d'option qui désigne la disposition à payer afin de protéger un aspect de l'environnement pour plus tard et ce même si l'on ne s'en sert pas pour le moment, la valeur patrimoniale (legs) par laquelle l'individu présent attribue ses préférences à sa descendance en étant prêt à payer pour que les générations futures puissent également profiter d'un environnement aussi intact que possible et enfin la valeur d'existence qui est attribuée à l'environnement par le simple fait qu'il existe, elle inclut le droit d'existence en soi d'animaux ou d'écosystèmes entiers (Burgenmeier, 2008).

La synthèse des différents aspects de la valeur environnementale conduit à la définition de la valeur économique totale suivante:

$$\text{Valeur économique totale} = \text{Valeur d'usage} + \text{Valeur de non-usage (valeur d'option + valeur de legs + valeur d'existence)}$$

Cette évaluation monétaire est mise en œuvre grâce à deux types de méthodes d'évaluation: les méthodes indirectes, appelées aussi méthodes de préférences révélées,

fondées sur l'observation des comportements et l'étude des dépenses consenties, d'une part, et les méthodes directes s'appuyant sur l'analyse des consentements à payer ou à recevoir, dites aussi méthodes des préférences déclarées ou « analyse contingente », d'autre part.

On peut chercher par l'observation concrète des comportements, à ce que les valeurs d'usage de certaines caractéristiques de l'environnement soient révélées. Selon la littérature économique, plusieurs méthodes cohabitent dans cette catégorie: la méthode de mesure des dépenses de protection ou de réparation permettant de voir quelle est la dépense que sont d'accord d'exécuter les individus pour bénéficier de tel ou tel avantage. La méthode physique dose-réponse cherchant un lien de causalité entre un dommage physique et la dégradation des biens économiques. Celle de la technique du prix hédoniste visant à comparer les prix du marché d'un bien ayant les mêmes caractéristiques physiques et à affecter la différence de prix constatée à une variable environnementale. Et enfin celle du coût de déplacement estimant la demande et la valeur des biens de récréation (Abdelmalki, Mundler, 2010).

Au lieu d'extrapoler la valeur d'un bien environnemental à partir de l'observation des comportements, on peut procéder par la méthode directe qui consiste en une évaluation contingente qui vise à demander directement aux individus ce qu'ils seraient prêts à payer pour préserver un bien environnemental (phénomène appelé: Consentement A Payer) ou ce qu'ils seraient prêts à recevoir comme dédommagement pour tolérer un dommage (action nommée: Consentement A Recevoir). Pour ce faire, la méthode procède par sondage, visant à calculer un prix fictif du bien environnemental interprété comme une valeur théorique, dont les résultats sont rassemblés et traités avec les méthodes statistiques adéquates (Bontems, Rotillon, 2008). Cette méthode est considérée comme étant la seule qui permette une évaluation des valeurs de non-usages, puisqu'il n'est pas nécessaire que la personne soit directement concernée pour être interrogée. Toutefois, il faut souligner les nombreux biais inhérents qu'elle présente: un biais lié au comportement stratégique des individus, un biais lié au niveau de départ des enchères, un autre hypothétique mettant en évidence les réponses légères et mal réfléchies des individus, un biais lié au niveau d'information qui se manifeste quand les personnes interrogées doivent évaluer des éléments qu'elles ne connaissent pas bien, voire pas du tout, un autre lié au support de paiement mettant en exergue la réalité des engagements des individus (Abdelmalki, Mundler, 2010).

Dans l'esprit toujours de remise en cause de l'approche de l'évaluation monétaire de l'environnement, NAESS Arne (philosophe norvégien), dans le cadre de l'écologie profonde, stipule que l'environnement non humain possède une valeur intrinsèque, indépendante des intérêts humains. Celle-ci est à opposer à la valeur instrumentale, selon laquelle la valeur de l'environnement dépend de son utilité à satisfaire les besoins humains. L'écologie profonde affirme, aussi, que laisser l'homme déterminer la valeur des autres espèces n'a pas plus de crédibilité sur le plan moral que de permettre à d'autres espèces de déterminer la valeur de l'homme. Les partisans de cette nouvelle approche affirment, de fait, que l'homme ne doit avoir recours aux ressources naturelles que pour assurer sa survie, et qu'il ne doit pas en demander plus à la nature (Tientenberg & al, 2013). Dans ce cadre, un certain nombre d'outils d'évaluation non monétaires ont été mis en place afin d'évaluer avec les quantités physiques des flux environnementaux, tels que: l'analyse du cycle de vie, le bilan carbone et l'empreinte écologique (Abdelmalki, Mundler, 2010).

2.3. Evaluation économique de l'environnement et prise de décisions

Les méthodes d'évaluations, précédemment examinées, déterminent les coûts ou les bénéfices pour les biens environnementaux. L'utilisation de ces méthodes peut se faire de différentes manières selon les objectifs que l'on se fixe et selon les situations, apportant ainsi une aide à la prise de décisions. Quand l'impact financier des décisions est important, il est naturel de se tourner vers l'économiste pour mieux en apprécier toutes les conséquences.

Plusieurs méthodes existent pour fonder économiquement une décision. On peut citer celle de l'Analyse Coûts-Avantages qui stipule que pour prendre une décision il faudrait que la somme des bénéfices que procure cette décision soit supérieure à la somme des coûts qu'elle engendre générant ainsi un gain net attaché à la décision, celui-ci est utilisé selon deux positions. La première: technocratique servant d'expertise pour justifier une décision et la seconde démocratique représentant un moyen pour organiser les informations dans un cadre cohérent, pour structurer les débats entre les acteurs concernés. Celle de l'Analyse Coûts-Efficacité permettant de chiffrer le coût d'une politique définie par ailleurs et de comparer l'efficacité de telle ou telle mesure pour atteindre l'objectif fixé, elle cherche à déterminer comment atteindre efficacement un objectif au coût le moins élevé. La dernière méthode est celle de l'Analyse Multicritères s'appliquant lorsque les coûts et/ou les avantages sont trop divers et complexes pour être monétarisés, puis sommés afin d'obtenir une valeur totale, cette méthode repère alors les coûts et les bénéfices dans leur unité physique propre (Abdelmalki, Mundler, 2010).

Conclusion

L'importance d'une comptabilité nationale de l'environnement et de son système de comptes satellites de l'environnement apparaît dans son apport en termes d'évaluation du capital naturel (avec ses deux fonctions: source d'énergie et puits absorbant la pollution) et des dépenses consenties pour sa gestion. Cette évaluation contribue à une prise de décisions saines et à l'instauration de politiques environnementales pertinentes.

Mais, la mise en place de ce genre de système, au niveau des comptes de la nation, nécessite la maîtrise d'un certain nombre de concepts et de techniques en plus d'une attitude bien déterminée à adopter. Celle-ci est exprimée par des objectifs fonctionnels à se fixer et lesquels il faudra essayer d'atteindre à chaque phase d'instauration du système. Ces objectifs, comme cité précédemment, consistent à viser constamment: la création d'un cadre cohérent pour la collecte et la présentation des données sur l'environnement, l'évaluation économique des politiques de l'environnement et de leurs effets, l'utilisation d'une modélisation macroéconomique et la procuration d'un instrument de mesure du revenu et de la croissance.

Quant aux concepts et aux techniques, les concepteurs de ce système doivent les maîtriser mais cela après avoir fixé leurs choix et leurs orientations. Ces concepts et techniques sont représentés par: la notion de développement durable et ses deux approches de durabilité: faible (encourageant la substitution entre les capitaux naturel et humains) et forte (défendant non pas la substitution mais la complémentarité entre les différents types de capitaux). La notion d'économie de l'environnement et ses apports en matière de gouvernance environnementale et d'instruments de politiques environnementales (répertoriés en quatre rubriques, instruments: économiques, réglementaires, volontaires et informationnels), de méthodes d'évaluation monétaire (directes et indirectes fixant les valeurs d'usage et de non-

usage d'un bien environnemental) et physique de l'environnement et de ses formules de prise de décisions (éléments à combiner pour la prise de décision).

- Abdelmalki L. et Mundler P. (2010), *Economie de l'environnement et du développement durable*, De Boek Université, Bruxelles.
- Aglietta M. (2011), «Croissance durable: mesurons-nous bien le défi?», Revue d'économie du développement, N°19.
- Alaux C. (2012), «Processus de décision et comportements pro-environnementaux: l'impact des politiques publiques environnementales», Revue française d'administration publique, N° 144.
- Aznar O. et autres (2006), «Quels indicateurs mobiliser pour les politiques environnementales locales? Une approche à partir des services environnementaux et des conflits d'usage», Géographie, économie et société, N°08.
- Balthazard B. (2006), *Le développement durable face à la puissance publique*, L'Harmattan, Paris.
- Bayley A. et Strange T. (2008), *Le développement durable, à la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement*, OCDE, Paris.
- Beaumais O. (2005), *Le développement durable: approches plurielles*, Hatier, Paris.
- Bontems P. et Rotillon G. (2008), *L'économie de l'environnement*, La Découverte, Paris.
- Brodhag C. et Husseini R. (2000), *Glossaire des Outils Economiques de l'Environnement: définitions et traductions anglais/français*.
- Burgenmeier B. (2008), *Politiques économiques du développement durable*, De Boeck, Bruxelles.
- Delache X. et Gastaldo S. (1992), « Les instruments des politiques d'environnement », Economie et statistique, N°258-259.
- D'humieres P. (2005), *Le développement durable: Le management de l'entreprise durable*, Editions d'Organisation, Paris.
- Faucheux S. et Froger G. (1996), *Quelle révision de la comptabilité nationale pour la prise en compte de la soutenabilité écologique?*, Economica, Paris.
- Froger G. (2006), « Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », Mondes en développement, N°136.
- Grosclaude P. (1996), *Comptabilité nationale et indices d'environnement*, Economica, Paris (1996).
- Jounot A. (2004), *100 questions pour comprendre et agir: Le développement durable*, AFNOR, Paris.
- Jounot A. (2010), *100 questions pour comprendre et agir, RSE et développement durable*, AFNOR, Paris.
- Kah E. (2003), « La méthode d'évaluation contingente appliquée aux déchets urbains », L'Espace géographique, N°32.
- Lasida E. (2009), « Le développement durable: Un nouveau style de vie », Transversalités, N° 109.
- Libaert T. et Guerin A. (2008), *Le développement durable*, Dunod, Paris.
- Sherp J. (1996), *Prise en compte de l'environnement dans les systèmes d'information statistique*, Economica, Paris.
- Simonneaux J. (2007), « Les enjeux didactiques des dimensions économiques et politiques du développement durable », Ecologie & politique, N°34.
- Sikod F. & al (2013), « Soutenabilité économique d'une ressource épuisable: Cas du Pétrole Tchadien », Revue Africaine de Développement, N° 3.

- Tientenberg T. & al (2013), *Economie de l'environnement et développement durable*, Nouveaux Horizons, Paris.
- Site du Media web en développement durable -Ecoloinfo-: <http://www.ecoloinfo.com/2009/04/01/le-developpement-durable-en-6-piliers/>, consulté le 10/07/2016 à 22h 22mn.